



联合国
粮食及
农业组织

Food and Agriculture
Organization of the
United Nations

Organisation des Nations
Unies pour l'alimentation
et l'agriculture

Продовольственная и
сельскохозяйственная организация
Объединенных Наций

Organización de las
Naciones Unidas para la
Alimentación y la Agricultura

منظمة
الأغذية والزراعة
للأمم المتحدة

CONFÉRENCE

Quarante-troisième session

Rome, 1^{er}-7 juillet 2023

**Rapport de la trente-troisième session de la Conférence régionale
de la FAO pour l'Europe (Lodz [Pologne], 10-13 mai 2022)**



Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation
et l'agriculture

ERC/22/REP

RAPPORT

Lodz (Pologne)

10-13 mai 2022

(session hybride)

Trente-troisième session de la Conférence régionale de la FAO pour l'Europe

Citer comme suit:

FAO. 2022. Rapport de la trente-troisième session de la Conférence régionale pour l'Europe, Lodz (Pologne).

Les appellations employées dans ce produit d'information et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) aucune prise de position quant au statut juridique ou au stade de développement des pays, territoires, villes ou zones ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites. Le fait qu'une société ou qu'un produit manufacturé, breveté ou non, soit mentionné ne signifie pas que la FAO approuve ou recommande ladite société ou ledit produit de préférence à d'autres sociétés ou produits analogues qui ne sont pas cités.

© FAO, 2022



Certains droits réservés. Cette œuvre est mise à la disposition du public selon les termes de la Licence Creative Commons Attribution-Pas d'Utilisation Commerciale-Partage dans les Mêmes Conditions 3.0 Organisations Intergouvernementales (CC BY-NC-SA 3.0 IGO; <https://creativecommons.org/licenses/by-nc-sa/3.0/igo/legalcode.fr>).

Selon les termes de cette licence, cette œuvre peut être copiée, diffusée et adaptée à des fins non commerciales, sous réserve que la source soit mentionnée. Lorsque l'œuvre est utilisée, rien ne doit laisser entendre que la FAO cautionne tels ou tels organisation, produit ou service. L'utilisation du logo de la FAO n'est pas autorisée. Si l'œuvre est adaptée, le produit de cette adaptation doit être diffusé sous la même licence Creative Commons ou sous une licence équivalente. Si l'œuvre est traduite, la traduction doit obligatoirement être accompagnée de la mention de la source ainsi que de la clause de non-responsabilité suivante: «La traduction n'a pas été réalisée par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO). La FAO n'est pas responsable du contenu ni de l'exactitude de la traduction. L'édition originale en anglais est celle qui fait foi.»

Tout litige relatif à la présente licence ne pouvant être résolu à l'amiable sera réglé par voie de médiation et d'arbitrage tel que décrit à l'Article 8 de la licence, sauf indication contraire contenue dans le présent document. Les règles de médiation applicables seront celles de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (<http://www.wipo.int/amc/fr/mediation/rules>) et tout arbitrage sera mené conformément au Règlement d'arbitrage de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international (CNUDCI).

Matériel attribué à des tiers. Il incombe aux utilisateurs souhaitant réutiliser des informations ou autres éléments contenus dans cette œuvre qui y sont attribués à un tiers, tels que des tableaux, des figures ou des images, de déterminer si une autorisation est requise pour leur réutilisation et d'obtenir le cas échéant la permission de l'ayant-droit. Toute action qui serait engagée à la suite d'une utilisation non autorisée d'un élément de l'œuvre sur lequel une tierce partie détient des droits ne pourrait l'être qu'à l'encontre de l'utilisateur.

Ventes, droits et licences. Les produits d'information de la FAO sont disponibles sur le site web de la FAO (www.fao.org/publications) et peuvent être obtenus sur demande adressée par courriel à: publications-sales@fao.org. Les demandes visant un usage commercial doivent être soumises à: www.fao.org/contact-us/licence-request. Les questions relatives aux droits et aux licences doivent être adressées à: copyright@fao.org.

Membres de la FAO dans la région Europe

Albanie	Grèce	Pologne
Allemagne	Hongrie	Portugal
Andorre	Îles Féroé (Membre associé)	République de Moldova
Arménie	Irlande	Roumanie
Autriche	Islande	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
Azerbaïdjan	Israël	Saint-Marin
Bélarus	Italie	Serbie
Belgique	Kazakhstan	Slovaquie
Bosnie-Herzégovine	Kirghizistan	Slovénie
Bulgarie	Lettonie	Suède
Chypre	Lituanie	Suisse
Croatie	Luxembourg	Tadjikistan
Danemark	Macédoine du Nord	Tchéquie
Espagne	Malte	Turkménistan
Estonie	Monaco	Turquie
Fédération de Russie	Monténégro	Ukraine
Finlande	Norvège	Union européenne (Organisation Membre)
France	Ouzbékistan	
Géorgie	Pays-Bas	

Lieu et dates des sessions de la Conférence régionale de la FAO pour l'Europe

Première session	-	Rome (Italie)	10-15 octobre 1949
Deuxième session	-	Rome (Italie)	10-15 octobre 1960
Troisième session	-	Rome (Italie)	8-13 octobre 1962
Quatrième session	-	Salzbourg (Autriche)	26-31 octobre 1964
Cinquième session	-	Séville (Espagne)	5-11 octobre 1966
Sixième session	-	Saint-Julien (Malte)	28-31 octobre 1968
Septième session	-	Budapest (Hongrie)	21-25 septembre 1970
Huitième session	-	Munich (Rép. fédérale d'Allemagne)	18-23 septembre 1972
Neuvième session	-	Lausanne (Suisse)	7-12 octobre 1974
Dixième session	-	Bucarest (Roumanie)	20-25 septembre 1976
Onzième session	-	Lisbonne (Portugal)	2-7 octobre 1978
Douzième session	-	Athènes (Grèce)	22-27 septembre 1980
Treizième session	-	Sofia (Bulgarie)	4-8 octobre 1982
Quatorzième session	-	Reykjavik (Islande)	17-21 septembre 1984
Quinzième session	-	Istanbul (Turquie)	28 avril - 2 mai 1986
Seizième session	-	Cracovie (Pologne)	23-26 août 1988
Dix-septième session	-	Venise (Italie)	3-7 avril 1990
Dix-huitième session	-	Prague (Tchécoslovaquie)	24-28 août 1992
Dix-neuvième session	-	Killarney (Irlande)	6-10 juin 1994
Vingtième session	-	Tel Aviv (Israël)	29 avril - 3 mai 1996
Vingt et unième session	-	Tallinn (Estonie)	25-29 mai 1998
Vingt-deuxième session	-	Porto (Portugal)	24-28 juillet 2000
Vingt-troisième session	-	Nicosie (Chypre)	29-31 mai 2002
Vingt-quatrième session	-	Montpellier (France)	5-7 mai 2004
Vingt-cinquième session	-	Riga (Lettonie)	8-9 juin 2006
Vingt-sixième session	-	Innsbruck (Autriche)	26-27 juin 2008
Vingt-septième session	-	Erevan (Arménie)	13-14 mai 2010
Vingt-huitième session	-	Bakou (Azerbaïdjan)	19-20 avril 2012
Vingt-neuvième session	-	Bucarest (Roumanie)	2-4 avril 2014
Trentième session	-	Antalya (Turquie)	4-6 mai 2016
Trente et unième session	-	Voronège (Fédération de Russie)	16-18 mai 2018
Trente-deuxième session	-	Tachkent (Ouzbékistan)	2-4 novembre 2020 (en ligne)
Trente-troisième	-	Lodz (Pologne)	10-13 mai 2022 (session hybride)

TABLE DES MATIÈRES

	Page
Résumé des principales recommandations	vi
Questions portées à l'attention du Conseil.....	vi
Questions portées à l'attention de la Conférence	vi
	Paragraphes
Questions liminaires.....	1-28
<i>A. Organisation de la session.....</i>	<i>1-2</i>
<i>B. Cérémonie d'ouverture.....</i>	<i>3</i>
<i>C. Allocution de bienvenue d'un représentant de haut niveau de la Pologne.....</i>	<i>4-6</i>
<i>D. Élection du Président et des vice-présidents et désignation des rapporteurs.....</i>	<i>7-10</i>
<i>E. Adoption de l'ordre du jour et du calendrier.....</i>	<i>11</i>
<i>F. Déclaration du Directeur général de la FAO.....</i>	<i>12-17</i>
<i>G. Déclaration du Président indépendant du Conseil de la FAO</i>	<i>18-20</i>
<i>H. Déclaration du Président de la trente-deuxième session de la Conférence régionale pour l'Europe.....</i>	<i>21</i>
<i>I. Déclaration du Président du Comité de la sécurité alimentaire mondiale.....</i>	<i>22-25</i>
<i>J. Déclaration de la porte-parole de la Consultation des organisations de la société civile... 26-28</i>	<i>26-28</i>
II. Questions de politique et de réglementation régionales et mondiales.....	29-38
<i>A. Conséquences de l'agression de la Fédération de Russie contre l'Ukraine sur la sécurité alimentaire et l'agriculture mondiales, y compris les prix des denrées alimentaires</i>	<i>29-32</i>
<i>B. Vers des systèmes agroalimentaires porteurs de transformation en Europe et en Asie centrale – Mesures régionales à l'appui de la mise en œuvre du Cadre stratégique 2022-2031 de la FAO.....</i>	<i>33-35</i>
<i>C. Des chaînes de valeur alimentaires durables au service de la nutrition – Une approche concrète pour transformer les systèmes agroalimentaires en faveur d'une alimentation saine en Europe et en Asie centrale.....</i>	<i>36-38</i>
III. Questions relatives au programme et au budget	39-49
<i>A. Résultats régionaux, priorités, les quatre améliorations et les objectifs de développement durable</i>	<i>39-40</i>
<i>B. Informations actualisées sur l'élaboration de la stratégie de la FAO en matière de science et d'innovation.....</i>	<i>41-43</i>
<i>C. Informations actualisées sur l'élaboration de la nouvelle Stratégie de la FAO relative au changement climatique.....</i>	<i>44-46</i>
<i>D. Synthèse des évaluations réalisées par la FAO dans la région Europe et Asie centrale en 2020-2021.....</i>	<i>47-49</i>

IV. Autres questions	50-60
A. <i>Programme de travail pluriannuel 2022-2025 de la Conférence régionale pour l'Europe.....</i>	50
B. <i>Rapport sur les conclusions des débats de la quarante-deuxième session de la Commission européenne d'agriculture (ECA)</i>	51
C. <i>Rapport sur les conclusions des débats de la session conjointe de la Commission européenne des forêts (quarante et unième session) et du Comité des forêts et de l'industrie forestière de la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe (soixante-dix-neuvième session)</i>	52-53
D. <i>Rapport sur les travaux de la Commission européenne consultative pour les pêches et l'aquaculture dans les eaux intérieures (CECPAI)</i>	54-55
E. <i>Rapport sur les conclusions des débats de la septième session de la Commission des pêches et de l'aquaculture pour l'Asie centrale et le Caucase.....</i>	56-57
F. <i>Date et lieu de la trente-quatrième session de la Conférence régionale pour l'Europe.....</i>	58
G. <i>Questions diverses</i>	59-60
Adoption du rapport de la Conférence régionale.....	61
Clôture de la session	62-67
V. ANNEXES.....	18
ANNEXE A – ORDRE DU JOUR.....	18
ANNEXE B – LISTE DES DOCUMENTS.....	20
ANNEXE C – RÉSULTATS DU VOTE PAR APPEL NOMINAL	23

RÉSUMÉ DES PRINCIPALES RECOMMANDATIONS

QUESTIONS PORTÉES À L'ATTENTION DU CONSEIL

- Conséquences de l'agression de la Fédération de Russie contre l'Ukraine sur la sécurité alimentaire et l'agriculture mondiales, y compris les prix des denrées alimentaires
Paragraphe 30, alinéas l (sous-alinéas i-vii), m et n
- Vers des systèmes agroalimentaires porteurs de transformation en Europe et en Asie centrale – Mesures régionales à l'appui de la mise en œuvre du Cadre stratégique 2022-2031 de la FAO
Paragraphe 35, alinéas a-f
- Des chaînes de valeur alimentaires durables au service de la nutrition – Une approche concrète pour transformer les systèmes agroalimentaires en faveur d'une alimentation saine en Europe et en Asie centrale
Paragraphe 38, alinéas a-h
- Résultats régionaux, priorités, les *quatre améliorations* et les objectifs de développement durable
Paragraphe 40, alinéas a-h, j, k, l, n-r
- Informations actualisées sur l'élaboration de la stratégie de la FAO en matière de science et d'innovation
Paragraphes 42 (alinéas a-d) et 43 (alinéas a-c)
- Informations actualisées sur l'élaboration de la nouvelle Stratégie de la FAO relative au changement climatique
Paragraphes 45 (alinéas a-f) et 46 (alinéas a-e)
- Synthèse des évaluations réalisées par la FAO dans la région Europe et Asie centrale en 2020-2021
Paragraphes 48 (alinéa b) et 49 (alinéas a-d)

QUESTIONS PORTÉES À L'ATTENTION DE LA CONFÉRENCE

- Conséquences de l'agression de la Fédération de Russie contre l'Ukraine sur la sécurité alimentaire et l'agriculture mondiales, y compris les prix des denrées alimentaires
Paragraphe 30, alinéas a-n
- Vers des systèmes agroalimentaires porteurs de transformation en Europe et en Asie centrale – Mesures régionales à l'appui de la mise en œuvre du Cadre stratégique 2022-2031 de la FAO
Paragraphe 34, alinéas a-l
- Des chaînes de valeur alimentaires durables au service de la nutrition – Une approche concrète pour transformer les systèmes agroalimentaires en faveur d'une alimentation saine en Europe et en Asie centrale
Paragraphe 37, alinéas a-e
- Résultats régionaux, priorités, les *quatre améliorations* et les objectifs de développement durable
Paragraphe 40, alinéas i, m, r et s

Questions liminaires

A. Organisation de la session

1. La trente-troisième session de la Conférence régionale de la FAO pour l'Europe s'est tenue à Lodz (Pologne) du 10 au 13 mai 2022. Suite aux consultations officielles tenues avec le pays hôte, la République de Pologne, et le Groupe régional européen et compte tenu de la pandémie de covid-19 et des problèmes de santé publique qui en découlent, la Conférence régionale est convenue que les délibérations se tiendraient, à titre exceptionnel et sans que cela constitue un précédent, selon des modalités hybrides. Certains représentants y ont participé en personne, à Lodz, et les autres y ont pris part à distance, l'application des dispositions du règlement intérieur de la Conférence régionale concernant l'organisation de réunions physiques étant suspendue.

2. La session a réuni 269 participants, dont 15 ministres, 13 vice-ministres et des secrétaires d'État, ainsi que des représentants de 52 Membres. Huit observateurs de trois États Membres et de cinq organismes des Nations Unies, 16 participants de huit organisations intergouvernementales, quatre participants de trois organisations non gouvernementales internationales et six représentants d'organisations de la société civile étaient présents, ainsi que 11 représentants de sept entreprises du secteur privé et quatre représentants de trois institutions du secteur de l'enseignement supérieur et de la recherche.

B. Cérémonie d'ouverture

3. Le Secrétaire de la trente-troisième session de la Conférence régionale pour l'Europe a ouvert la session et des allocutions ont été prononcées par M. Henryk Kowalczyk, Vice-Président du Conseil des ministres et Ministre de l'agriculture et du développement rural de la République de Pologne, M. Zbigniew Rau, Ministre des affaires étrangères de la République de Pologne, M. Qu Dongyu, Directeur général de la FAO, M. Janusz Wojciechowski, Commissaire européen à l'agriculture, et M. Tobiasz Bocheński, Gouverneur de la voïvodie de Lodz.

C. Allocution de bienvenue d'un représentant de haut niveau de la Pologne

4. M. Henryk Kowalczyk, Vice-Président du Conseil des ministres et Ministre de l'agriculture et du développement rural de la République de Pologne, a souhaité la bienvenue aux participants et a souligné l'importance de la région Europe et Asie centrale dans le système agricole mondial. La région est l'un des principaux producteurs de matières premières agricoles et de denrées alimentaires. Elle émet de nouvelles idées et est source d'inspiration pour le monde entier dans le domaine de l'agriculture et des systèmes alimentaires.

5. La Pologne est un exemple de transformation couronnée de succès. Depuis le début des années 2000, le pays modernise son secteur agricole et est passé du statut d'importateur à celui d'exportateur net de denrées alimentaires. L'accent étant mis au cours de la session sur les systèmes alimentaires durables, le Vice-Président du Conseil des ministres M. Kowalczyk a insisté sur le rôle que les pays de la région avaient joué durant le Sommet des Nations Unies sur les systèmes alimentaires, lors duquel ils ont adopté des objectifs nationaux ambitieux et se sont engagés dans des initiatives régionales et mondiales. Il a insisté sur les effets de la pandémie de covid-19 et les répercussions de l'agression de l'Ukraine par la Fédération de Russie, qui expliquent les niveaux record qu'ont atteint les prix des intrants et des produits agricoles. Il a déclaré que la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et des objectifs de développement durable (ODD) était mise en péril.

6. Le Vice-Président du Conseil des ministres M. Kowalczyk a souligné la diversité interne de la région et a mis en avant ses traditions et ses valeurs communes. Il a également fait observer que la région disposait d'énormes ressources matérielles et intellectuelles qui pouvaient être mises à profit par des pays d'autres régions. Il aurait souhaité que la trente-troisième session de la Conférence régionale pour l'Europe puisse se tenir dans des conditions plus propices à des débats apaisés et constructifs. Il espérait néanmoins que les résultats des débats permettent de mettre en évidence des solutions aux problèmes auxquels la région était confrontée. Il a souligné l'importance du rôle de la FAO en tant que tribune

active de débat et de coopération à l'échelon régional et mondial en ce qui concerne l'agriculture et la sécurité alimentaire.

D. Élection du Président et des vice-présidents et désignation des rapporteurs

7. Les délégués ont élu M. Zbigniew Rau, Ministre des affaires étrangères de la République de Pologne, à la présidence de la trente-troisième session de la Conférence régionale pour l'Europe.

8. M^{me} Frida Krifca, Ministre de l'agriculture et du développement rural de l'Albanie, a été élue Première Vice-Présidente.

9. M. Marcel Beukeboom, Ambassadeur et Représentant permanent des Pays-Bas auprès des organismes des Nations Unies ayant leur siège à Rome, a été élu Deuxième Vice-Président.

10. M. Thomas Kelly, Ambassadeur et Représentant permanent du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord auprès des organismes des Nations Unies ayant leur siège à Rome qui œuvrent dans le domaine de l'alimentation et de l'agriculture, et M. Jiří Jílek, Représentant permanent de la Tchéquie auprès de la FAO et du Programme alimentaire mondial (PAM), ont été nommés rapporteurs de la trente-troisième session de la Conférence régionale pour l'Europe.

E. Adoption de l'ordre du jour et du calendrier

11. Le Président a présenté l'ordre du jour et le calendrier provisoire, et la Conférence régionale les a adoptés. L'ordre du jour figure à l'annexe A et la liste des documents présentés à la trente-troisième session de la Conférence régionale, à l'annexe B.

F. Déclaration du Directeur général de la FAO

12. Le Directeur général de la FAO, M. Qu Dongyu, a remercié le Gouvernement et le peuple de la Pologne d'accueillir la trente-troisième session de la Conférence régionale pour l'Europe. Il a souligné que nous nous trouvons dans une période critique et a insisté sur les graves difficultés qui en découlaient en matière de sécurité alimentaire et nutritionnelle, aux niveaux régional et mondial.

13. M. Qu a indiqué que la guerre en Ukraine et la pandémie de covid-19 avaient des répercussions négatives sur notre vie, notre santé et notre économie. La trente-troisième session de la Conférence régionale offrait une occasion idéale de débattre des interventions à mener et de partager les solutions éprouvées, a-t-il ajouté, en vue d'aider plus efficacement les responsables politiques de toute la région à relever les défis actuels.

14. Le Directeur général de la FAO a aussi déclaré que les destructions en cours en Ukraine causaient une immense souffrance humaine et réduisaient à néant les chaînes de valeur et les filières d'approvisionnement. Il a fait remarquer que certains pays étaient extrêmement dépendants de la Fédération de Russie et de l'Ukraine s'agissant de leurs approvisionnements en aliments (y compris les matières premières destinées à l'alimentation animale), en combustibles et en engrais, et que parmi eux figuraient notamment des pays à faible revenu important des denrées alimentaires. Il a également souligné les conséquences pour tous les consommateurs, de la région et du monde entier, dans la mesure où la hausse des prix des aliments, de l'énergie et des engrais ne fait que réduire le pouvoir d'achat et mettre en péril la prochaine récolte.

15. M. Qu a insisté sur le fait que cette session de la Conférence régionale était une occasion d'examiner ces questions, ainsi que les approches qui permettraient d'empêcher une crise encore plus grave. Il a rappelé que les Membres pouvaient compter sur la FAO pour faciliter et diriger les interventions d'urgence et l'aide au redressement et pour renforcer la résilience des systèmes alimentaires, conformément au mandat et aux capacités de l'Organisation. Il s'est référé aux

recommandations sur les politiques qui figurent dans le document ERC/22/14¹. Il a également évoqué le plan d'intervention rapide de la FAO pour l'Ukraine² et la nécessité de mobiliser des ressources.

16. Le Directeur général de la FAO a souligné l'importance des *quatre améliorations* et a insisté sur le fait que le Cadre stratégique de la FAO détaille la vision de la FAO, à savoir celle d'un monde durable où chacun jouirait de la sécurité alimentaire, sans que personne ne soit laissé de côté. Étant donné que la FAO héberge le Pôle de coordination des Nations Unies sur les systèmes alimentaires au nom du système des Nations Unies, M. Qu s'est engagé à ce que l'Organisation aide les Membres à mettre en œuvre leurs voies d'action nationales, y compris en fournissant une expertise technique et en mobilisant des ressources en accord avec les priorités régionales.

17. Par ailleurs, le Directeur général a parlé du fossé entre les générations dans la région Europe et Asie centrale, en particulier dans le domaine du numérique. Il a indiqué que la FAO s'appuyait sur la riche expérience acquise par l'Union européenne en mettant en place des villages intelligents pour amorcer la transformation numérique d'autres villages de la région. Il a également insisté sur l'importance de l'agriculture verte, qui joue un rôle crucial dans la transformation des systèmes agroalimentaires locaux. Il est nécessaire d'adopter des approches tenant compte du climat pour atténuer la pression qui s'exerce sur les ressources naturelles, tout en réduisant la pauvreté, la faim et la malnutrition. Le Directeur général a rappelé les initiatives menées par la FAO dans ce contexte, parmi lesquelles Un pays – un produit prioritaire, l'initiative 1 000 villages numériques et la plateforme technique régionale consacrée à l'agriculture verte, qui visent à favoriser la durabilité des systèmes agroalimentaires et la concrétisation des ODD.

G. Déclaration du Président indépendant du Conseil de la FAO

18. M. Hans Hoogeveen, Président indépendant du Conseil de la FAO, a informé les délégués des conclusions de la cent soixante-neuvième session du Conseil de la FAO, consacrée aux conséquences de la guerre en Ukraine sur la sécurité alimentaire mondiale, et aux questions y afférentes relevant du mandat de la FAO. Il a évoqué les problèmes d'insécurité alimentaire et de malnutrition rencontrés dans la région et dans le monde, lesquels ont été aggravés dans un premier temps par la pandémie de covid-19, puis par la guerre en Ukraine. Il a souligné qu'il importait d'améliorer la transparence des marchés internationaux et d'intensifier le dialogue sur les politiques afin de réduire le plus possible l'incertitude et les perturbations sur les marchés de produits agricoles.

19. M. Hoogeveen a félicité les Membres pour les progrès accomplis dans la région ces dernières années dans de nombreux domaines stratégiques importants, qui peuvent servir de modèle à d'autres régions. Il a également salué les initiatives de la FAO, telles que ses projets de stratégie en matière de science et d'innovation et de stratégie relative au changement climatique. Il a noté combien ces initiatives étaient importantes pour améliorer la productivité agricole et gérer durablement les ressources naturelles afin de lutter contre leur dégradation et de préserver la biodiversité. Il a appelé à déployer des efforts conjoints pour contribuer à la transformation des systèmes agroalimentaires dans la région en tirant parti de la dynamique suscitée par le Sommet des Nations Unies sur les systèmes alimentaires de 2021. Il a mis en lumière les principaux domaines du programme de travail de la FAO dans la région et évoqué le rôle important que jouait la trente-troisième session de la Conférence régionale pour l'Europe en aidant à définir les politiques de la FAO et à relever les nouveaux défis, en partenariat avec les gouvernements, le secteur privé, les organisations régionales et d'autres acteurs, afin que personne ne soit laissé de côté.

20. M. Hoogeveen a également mis en évidence les rôles cruciaux joués par les femmes et les jeunes en tant qu'acteurs clés de la transformation des systèmes agroalimentaires et fait savoir que ces derniers pouvaient devenir des agents actifs du changement et des architectes de la résilience. Il a souligné qu'il restait des obstacles à surmonter pour que leurs rôles soient pleinement pris en compte dans des plans d'action efficaces.

¹ Le document est disponible à l'adresse suivante: <https://www.fao.org/3/ni972fr/ni972fr.pdf>.

² Le document est disponible à l'adresse suivante: <https://www.fao.org/3/cb9457en/cb9457en.pdf> (en anglais).

H. Déclaration du Président de la trente-deuxième session de la Conférence régionale pour l'Europe

21. M. Jamshid Abdukhakimovich Khodjaev, Ministre de l'agriculture de l'Ouzbékistan, a prononcé un discours en sa qualité de Président de la trente-deuxième session de la Conférence régionale pour l'Europe. Il a rappelé aux participants à la trente-troisième session de la Conférence les conclusions et les recommandations de cette session, qui avaient été approuvés par le Conseil de la FAO à sa cent soixante-cinquième session, en 2020, et par la Conférence à sa quarante-deuxième session, en 2021.

I. Déclaration du Président du Comité de la sécurité alimentaire mondiale

22. Le Président du Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA), M. Gabriel Ferrero y de Loma-Osorio, a fait le point sur les principales activités du CSA.

23. Il a assuré que le CSA s'engageait pleinement à travailler main dans la main avec la FAO et l'ensemble du système des Nations Unies. Il a également souligné qu'au moment où nous nous apprêtons à faire face aux effets de la covid-19, le monde a été confronté aux répercussions de la guerre en Ukraine, qui a des incidences systémiques mondiales sur la production, l'accessibilité, l'utilisation, la stabilité et la durabilité des denrées alimentaires. Non seulement la guerre en Ukraine fait des milliers de morts et de blessés dans ce pays, mais elle touche également des centaines de millions de personnes dans le monde, qui sont maintenant confrontées à une hausse des prix des produits alimentaires et à un accès restreint à une alimentation saine, ainsi qu'à la flambée des prix et la pénurie de l'énergie et des engrais. Le Président du CSA a insisté sur le fait que pour combattre la faim, la paix était nécessaire afin que les petits exploitants et les agriculteurs familiaux du monde entier aient accès aux intrants et aux semences pour assurer la prochaine récolte.

24. La pandémie a mis en lumière une partie des risques, des fragilités, des inégalités et des forces qui caractérisent les systèmes agroalimentaires, et elle a amené la communauté mondiale à repenser la façon dont les denrées alimentaires sont produites, transformées et consommées. Le CSA a été réformé en 2009 en vue de répondre à ces difficultés. Il est prêt à remplir sa mission en tant que plateforme intergouvernementale ouverte et inclusive permettant aux gouvernements de rencontrer d'autres parties prenantes pour coordonner les politiques et agir sur les causes structurelles à long terme de la faim et de la malnutrition, y compris les crises.

25. Le Président du CSA a souligné que le Comité, en tant que plateforme multilatérale mondiale consacrée à la sécurité alimentaire et à la nutrition, était prêt à appuyer les efforts concertés de la communauté internationale par l'intermédiaire du groupe international chargé de la réponse aux crises en matière d'alimentation, d'énergie et de financements. Le CSA prévoit de tenir une réunion de haut niveau intersessions en juillet 2022 afin que sa plateforme inclusive puisse coordonner les mesures de portée mondiale. Le Président du CSA a invité tous les Membres à faire pleinement usage de la plateforme intergouvernementale du Comité.

J. Déclaration de la porte-parole de la Consultation des organisations de la société civile

26. M^{me} Olena Borodina, porte-parole des organisations de la société civile (OSC), a souligné que les communautés et territoires ruraux d'Europe, d'Asie centrale et du reste du monde avaient été touchés par de nombreuses crises, notamment le changement climatique, les chocs sanitaires et, plus récemment, la guerre en Ukraine, et fait remarquer que les conséquences de ces crises se renforçaient mutuellement. Elle a déclaré que ce constat illustre combien il était important de consolider les systèmes alimentaires locaux et la souveraineté alimentaire et de réduire la dépendance à l'égard des importations de denrées alimentaires.

27. Elle a ajouté que les petits producteurs familiaux de denrées alimentaires avaient fait preuve de résilience tout au long de ces crises et qu'ils méritaient, par conséquent, d'être la priorité de tous les gouvernements et décideurs de la région, à tous les niveaux, que ce soit dans le cadre des programmes d'urgence ou des politiques et stratégies publiques en matière d'alimentation et d'agriculture.

28. Elle a souligné qu'il importait d'accorder la priorité aux droits humains, à l'agroécologie et à l'orientation locale des systèmes alimentaires dans la mise en œuvre du Cadre stratégique 2022-2031 de la FAO, et a déclaré que les organisations de la société civile et les peuples autochtones devaient être impliqués tout au long du processus. Elle a mentionné les initiatives et les outils dont on dispose à cet effet, notamment la Décennie des Nations Unies pour l'agriculture familiale, la Déclaration des Nations Unies sur les droits des paysans et des autres personnes travaillant dans les zones rurales, les Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts et les Directives volontaires visant à assurer la durabilité de la pêche artisanale dans le contexte de la sécurité alimentaire et de l'éradication de la pauvreté.

II. Questions de politique et de réglementation régionales et mondiales

A. Conséquences de l'agression de la Fédération de Russie contre l'Ukraine sur la sécurité alimentaire et l'agriculture mondiales, y compris les prix des denrées alimentaires

29. La Conférence régionale a décidé, par voie de scrutin³, d'adopter *en bloc* les propositions contenues dans le document portant la Conférence régionale de la FAO/22/15⁴. En conséquence, la Conférence régionale a adopté à sa trente-troisième session la décision ci-après:

30. La Conférence régionale⁵:

- a. a rappelé et confirmé la décision adoptée par le Conseil de la FAO le 8 avril 2022, à sa cent soixante-neuvième session (session extraordinaire) (CL 169/REP, paragraphe 11);
- b. a rappelé également la résolution adoptée le 27 mars 2014 par l'Assemblée générale des Nations Unies (A/RES/68/262);
- c. a rappelé également les résolutions adoptées les 2 et 24 mars 2022 par l'Assemblée générale des Nations Unies à sa onzième session extraordinaire d'urgence (A/RES/ES-22/1); la résolution adoptée le 3 mars par le Conseil des gouverneurs de l'Agence internationale de l'énergie atomique (GOV/2022/17); la résolution adoptée le 4 mars 2022 par le Conseil des droits de l'homme des Nations Unies (A/HRC/49/L.1); les décisions adoptées par le Conseil de l'Organisation maritime internationale les 10 et 11 mars 2022 (C/ES.35/WP.1); la décision adoptée le 15 mars 2022 par le Conseil exécutif de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (7 X/EX/DR.2.1 Corr); et la résolution adoptée par l'organe directeur de l'Organisation internationale du Travail le 22 mars 2022 (GB.344/INS/19);
- d. a rappelé enfin la résolution 2417 du Conseil de sécurité de l'ONU sur la sécurité alimentaire en période de conflit armé (2018); et a estimé que la prise pour cible, par la Fédération de Russie, de civils et d'infrastructures civiles d'approvisionnement alimentaire et de production agricole dans le contexte de son agression contre l'Ukraine constituait une violation des obligations qui lui incombent en vertu du droit international humanitaire, comme il est énoncé dans la résolution susmentionnée du Conseil de sécurité;
- e. s'est félicitée que le Secrétaire général de l'ONU ait décidé de créer, au sein du Secrétariat de l'ONU, un groupe mondial d'intervention en cas de crise alimentaire, énergétique et financière chargé de coordonner l'action internationale menée face aux répercussions mondiales de la crise en Ukraine;
- f. a réaffirmé son attachement à la souveraineté, à l'indépendance, à l'unité et à l'intégrité territoriale de l'Ukraine à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues, y compris ses eaux territoriales;

³ Résultats du vote par appel nominal. Suffrages exprimés: 43; majorité requise: 22; voix pour: 40; voix contre: 3; abstentions: 0. Annexe C: Résultats du vote par appel nominal.

⁴ Le document est disponible à l'adresse suivante: <https://www.fao.org/3/nj101fr/nj101fr.pdf>.

⁵ Le Bélarus et la Fédération de Russie se sont désolidarisés du contenu de ce paragraphe.

- g. a exprimé sa solidarité et son soutien à l'Ukraine et à sa population ainsi que sa reconnaissance aux pays voisins et aux communautés d'accueil pour leur appui généreux et le travail bénévole qu'ils accomplissent pour venir en aide à celles et ceux qui en ont besoin;
- h. a exprimé sa très grande inquiétude quant au fait que les autorités russes menacent de limiter les approvisionnements en produits agricoles aux pays dits «amis», et a souligné que mettre de telles menaces à exécution reviendrait à créer délibérément une insécurité alimentaire due à un conflit et aggraverait encore davantage l'insécurité alimentaire qui existe déjà;
- i. s'est dite profondément préoccupée par les conséquences dévastatrices de l'agression de l'Ukraine par la Fédération de Russie sur la sécurité alimentaire mondiale et l'augmentation des prix des aliments, des engrais et de l'énergie, en particulier dans les pays les moins avancés, l'Ukraine et la région étant parmi les principales zones exportatrices de céréales et de produits agricoles dans le monde;
- j. a exigé que la Fédération de Russie cesse immédiatement ses activités illégales pour éviter que les ressources agricoles et les moyens d'existence ne subissent de nouveaux dégâts et destructions; et pour assurer la reprise de l'activité et du commerce agricoles, notamment les expéditions de denrées alimentaires et de produits agricoles depuis et vers l'Ukraine;
- k. a rappelé que le Conseil de la FAO avait estimé que les agissements de la Fédération de Russie et du Bélarus mentionnés ci-dessus étaient incompatibles avec les objectifs et buts de l'Organisation et constituaient donc une violation des obligations qui leur incombent en vertu de l'Acte constitutif de la FAO, et a jugé que la Fédération de Russie et le Bélarus ne pouvaient pas être considérés comme des États Membres contribuant à la réalisation des objectifs de la FAO au sens de l'alinéa XXII.3 b du Règlement général de l'Organisation;
- l. a demandé à la FAO:
 - i. de protéger tous les droits dont jouit l'Ukraine en tant qu'État Membre de la FAO, y compris ceux qui découlent d'instruments juridiques adoptés en vertu de l'article XIV de l'Acte constitutif de l'Organisation, à l'intérieur des frontières internationalement reconnues de l'Ukraine, y compris ses eaux territoriales et la zone économique exclusive adjacente;
 - ii. de présenter, en vue de la prochaine session du Conseil de la FAO, un rapport résumant les travaux menés par la FAO et les organes liés à cette dernière, notamment ceux créés en vertu de l'article XIV et d'autres commissions régionales, en Ukraine et dans les pays les plus touchés de la région ainsi qu'en collaboration avec ceux-ci;
 - iii. d'évaluer les dégâts causés à l'agriculture et au secteur agricole et alimentaire en Ukraine, à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues, et ce que coûtera la reconstruction et la remise sur pied de l'agriculture ukrainienne compte tenu des pertes et dégâts provoqués par l'agression russe;
 - iv. de dresser et d'exécuter, à la demande du Gouvernement ukrainien et en étroite coopération avec lui, des plans d'assistance à court, moyen et long termes pour résoudre les problèmes de sécurité alimentaire du pays et rétablir son potentiel de production alimentaire;
 - v. de mettre au point, en parallèle, des plans à effet immédiat et à moyen et long termes visant à atténuer les effets de l'agression russe de l'Ukraine sur la sécurité alimentaire prévoyant, notamment, des interventions d'urgence, une aide au relèvement et le renforcement de la résilience des systèmes alimentaires dans les pays les plus touchés de la région, en particulier dans la zone de la mer Noire, en Asie centrale, dans le Caucase et dans les Balkans occidentaux;
 - vi. de contribuer à renforcer la transparence des marchés mondiaux et la coordination entre les Membres à l'aide d'initiatives telles que le Système d'information sur les marchés agricoles;
 - vii. de rendre régulièrement compte aux Membres, notamment par l'intermédiaire des organes directeurs de la FAO, des mesures prises au regard de ce qui précède;

- m. a décidé de rester saisie de cette question et de l'inscrire à l'ordre du jour de la prochaine session ordinaire de la Conférence régionale pour l'Europe;
- n. a décidé, conformément au paragraphe 5 de l'article VI de son règlement intérieur, que la présente décision et celle que le Conseil de la FAO a adoptée à sa cent soixante-neuvième session (session extraordinaire) seraient portées à l'attention de tous les Membres et annoncées au public dans un communiqué de presse publié dans toutes les langues de la FAO.

31. La Conférence régionale pour l'Europe, à sa trente-troisième session, a pris note du document portant la cote ERC/22/14⁶, établi par la Direction de la FAO, et a souscrit aux recommandations ci-dessous, qui sont en accord avec celles contenues dans le rapport de la cent soixante-neuvième session du Conseil de la FAO⁷, à savoir:

- a) maintenir un commerce ouvert des denrées alimentaires et des engrais, afin de permettre à la Fédération de Russie et à l'Ukraine de satisfaire leurs propres besoins en matière de production et de consommation, tout en répondant à la demande mondiale; trouver des sources d'approvisionnement alimentaire nouvelles et plus diversifiées, de sorte que les pays qui dépendent directement des importations d'aliments en provenance de l'Ukraine et de la Fédération de Russie soient en mesure d'absorber les chocs découlant de la guerre et de demeurer résilients;
- b) prêter un appui aux groupes vulnérables, comme ceux ciblés par le plan d'intervention rapide de la FAO pour la période allant de mars à mai 2022, y compris venir en aide aux personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays, aux réfugiés et aux personnes directement touchées par la guerre;
- c) éviter les décisions ponctuelles en matière de politiques: considérer attentivement les mesures prises dans les pays subissant des perturbations imputables à la guerre au regard des effets préjudiciables qu'elles sont susceptibles d'avoir sur les marchés internationaux à court et à long termes;
- d) accroître la transparence des marchés mondiaux et favoriser le dialogue et la coordination entre les Membres au moyen d'initiatives telles que le Système d'information sur les marchés agricoles (AMIS) du G20;
- e) endiguer la propagation de la peste porcine africaine.

32. La Conférence régionale a félicité la FAO, a salué son travail en Ukraine et a encouragé l'Organisation à continuer d'améliorer ses activités à cet égard.

B. Vers des systèmes agroalimentaires porteurs de transformation en Europe et en Asie centrale – Mesures régionales à l'appui de la mise en œuvre du Cadre stratégique 2022-2031 de la FAO

33. La Conférence régionale a examiné le document portant la cote ERC/22/2⁸.

34. La Conférence régionale a recommandé aux Membres:

- a) d'affirmer qu'il est d'une importance cruciale d'agir en coordination et d'investir dans les technologies, les solutions numériques, l'innovation, les données et les compléments (gouvernance, capital humain et institutions) afin de rendre les systèmes agroalimentaires plus durables, en vue de la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030;
- b) de continuer de faciliter la coopération entre les diverses parties prenantes, y compris les décideurs, le secteur privé et la société civile, et entre les secteurs, afin de donner suite aux conclusions du Sommet des Nations Unies sur les systèmes alimentaires, et de s'engager à

⁶ Le document est disponible à l'adresse suivante: <https://www.fao.org/3/ni972fr/ni972fr.pdf>.

⁷ Le document est disponible à l'adresse suivante: <https://www.fao.org/3/ni778fr/ni778fr.pdf>.

⁸ Le document est disponible à l'adresse suivante: <https://www.fao.org/3/ni178fr/ni178fr.pdf>.

- apporter leur soutien aux actions menées à l'échelle nationale, régionale et locale, y compris à la mise en œuvre des voies d'action nationales;
- c) de travailler main dans la main pour surmonter des difficultés communes touchant aux systèmes agroalimentaires dans la région, notamment le Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA);
 - d) de prendre acte du rôle important du CSA et de continuer à mettre en œuvre les directives et les recommandations du CSA en matière de politiques, notamment les Directives volontaires sur les systèmes alimentaires et la nutrition, les Principes pour un investissement responsable dans l'agriculture et les systèmes alimentaires et les recommandations sur les politiques liées aux pertes et au gaspillage de nourriture et à l'agroécologie;
 - e) de continuer de collecter et de partager des données et des éléments concrets afin d'éclairer les décisions et les mesures relatives aux politiques;
 - f) de mesurer l'efficacité des systèmes agroalimentaires à l'aide de cibles et de résultats à atteindre en matière de durabilité;
 - g) d'accroître la résilience en investissant dans les petites exploitations et les exploitations familiales, les filières courtes et les marchés locaux, et en actualisant les systèmes agroalimentaires de façon à ce que ces derniers soient mieux à même de parer à toute éventualité, plus adaptables et plus autonomes;
 - h) de s'engager à mettre l'accent sur les interventions en faveur de systèmes agroalimentaires durables, afin d'offrir à tous une alimentation saine, notamment au moyen d'un changement de mode de production visant à accroître la disponibilité d'aliments d'origine végétale, les fruits et les légumes par exemple, tout en veillant attentivement à faciliter la transition nutritionnelle;
 - i) de travailler de façon intersectorielle afin d'offrir aux consommateurs un meilleur environnement alimentaire, notamment dans les écoles, et de les sensibiliser davantage à l'alimentation et à la nutrition afin qu'ils puissent prendre des décisions éclairées en vue de lutter contre la malnutrition sous toutes ses formes;
 - j) de promouvoir des systèmes agroalimentaires durables à l'aide de solutions fondées sur la nature et de mesures de verdissement du secteur, notamment les investissements responsables, l'agroécologie, la bioéconomie, ainsi que l'atténuation du changement climatique et l'adaptation à ses effets;
 - k) de partager les expériences fructueuses et les pratiques optimales qui se sont avérées essentielles pour veiller à ce que l'évolution des systèmes agroalimentaires contribue à accélérer la réalisation des ODD;
 - l) d'améliorer la viabilité sociale et l'inclusion au sein des systèmes agroalimentaires au moyen d'approches assurant une juste représentation des genres et des générations, afin de donner aux femmes et aux jeunes les moyens de jouer le rôle d'agents du changement, le but étant de veiller à un développement rural durable et à l'équité des moyens d'existence dans le secteur agroalimentaire, conformément aux objectifs de la Décennie des Nations Unies pour l'agriculture familiale, à la Déclaration des Nations Unies sur les droits des paysans et des autres personnes travaillant dans les zones rurales et à la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones.
35. La Conférence régionale a appelé la FAO à:
- a) continuer d'aider les Membres à mettre en œuvre efficacement le programme de transformation des systèmes alimentaires, y compris les accélérateurs visant à progresser plus rapidement et à faciliter la mise en place de plateformes de connaissances, en particulier pour promouvoir des solutions novatrices permettant d'optimiser les perspectives en ce qui concerne le développement durable de l'agriculture et la réalisation des ODD;

- b) aider les Membres et les acteurs des systèmes agroalimentaires en mettant en œuvre le Cadre stratégique 2022-2031 de la FAO qui porte sur les quatre priorités régionales, notamment en mettant l'accent sur les accélérateurs, les thèmes transversaux (égalité des genre, jeunes et inclusion) et les stratégies et initiatives de l'Organisation;
- c) contribuer à la suite donnée au Sommet des Nations Unies sur les systèmes alimentaires, notamment en s'attaquant aux difficultés communes dans la région et en aidant les pays à mettre en œuvre leurs voies d'action nationales, avec le concours du Pôle de coordination des Nations Unies sur les systèmes alimentaires hébergé à Rome et en coordination avec les mécanismes régionaux pertinents;
- d) continuer de collaborer avec les partenaires du système des Nations Unies dans le cadre de la coalition thématique régionale sur les systèmes alimentaires durables et d'autres partenariats multipartites, afin d'appuyer les efforts menés aux niveaux régional et national;
- e) favoriser les initiatives destinées à permettre de mieux comprendre la comptabilisation du coût réel des aliments et de redéfinir la valeur de ceux-ci, ce qui serait une étape importante en vue de la création de systèmes alimentaires plus équitables, en prenant en compte les principes de la valeur réelle des aliments, qui ont été considérés comme des leviers du changement lors du Sommet des Nations Unies sur les systèmes alimentaires;
- f) continuer d'aider les pays à adopter et appliquer l'approche «Une seule santé», notamment en ce qui concerne la lutte contre la résistance aux antimicrobiens et les maladies zoonotiques au moyen de plans d'action nationaux.

C. Des chaînes de valeur alimentaires durables au service de la nutrition – Une approche concrète pour transformer les systèmes agroalimentaires en faveur d'une alimentation saine en Europe et en Asie centrale

36. La Conférence régionale a examiné le document portant la cote ERC/22/3⁹.

37. La Conférence régionale a insisté sur la nécessité:

- a) de transposer à plus grande échelle l'approche des chaînes de valeur intégrant l'enjeu nutritionnel, afin de recenser les problèmes nutritionnels et les éventuelles solutions, et d'envisager l'élaboration ou la mise à jour des recommandations nutritionnelles nationales fondées sur le choix des aliments à cette fin;
- b) de contribuer à l'élaboration d'outils, de mécanismes ou d'instruments d'application volontaire qui encouragent l'adoption, dans les entreprises, de pratiques responsables qui mettent l'accent sur les approches nutritionnelles, en s'appuyant sur les éléments pertinents des Principes du CSA pour un investissement responsable dans l'agriculture et les systèmes alimentaires, des Directives volontaires du CSA sur les systèmes alimentaires et la nutrition, de l'agroécologie et autres approches novatrices, du Guide OCDE-FAO pour des filières agricoles responsables et des initiatives pertinentes du secteur privé telles que le Code de conduite de l'Union européenne pour des pratiques entrepreneuriales et commerciales responsables;
- c) de renforcer les capacités en matière de chaînes de valeur intégrant l'enjeu nutritionnel au sein des services agricoles et autres services de vulgarisation afin de transformer les systèmes agroalimentaires et de combler les lacunes en ce qui concerne la connaissance des techniques concrètes de stockage, de distribution, de transformation, de conditionnement, de vente au détail et de commercialisation d'aliments sains, variés et riches en nutriments;
- d) d'incorporer dans les efforts d'harmonisation des politiques alimentaires en cours (y compris les politiques commerciales) un concept de «valeur» dépassant l'optique purement économique et intégrant la nutrition, la santé et les valeurs sociales et environnementales;

⁹ Le document est disponible à l'adresse suivante: <https://www.fao.org/3/ni188fr/ni188fr.pdf>.

- e) de revoir à la hausse les ambitions concernant les résultats nutritionnels en ciblant non seulement les groupes économiquement actifs, mais aussi les besoins nutritionnels des groupes vulnérables, notamment les femmes et les jeunes.

38. Pour appuyer la mise en œuvre des recommandations formulées ci-dessus, les Membres demandent à la FAO:

- a) d'aider les pays d'Europe et d'Asie centrale à utiliser à plus grande échelle l'approche des chaînes de valeur intégrant l'enjeu nutritionnel dans le cadre de la transformation des systèmes agroalimentaires et comme partie intégrante des quatre priorités de la région et de la mise en œuvre du Cadre stratégique 2022-2031 de la FAO;
- b) d'aider les pays à mettre en œuvre tous les produits et recommandations pertinents du CSA dans leurs contextes respectifs et de promouvoir les recommandations du CSA en matière de politiques sur les approches agroécologiques et autres approches novatrices, ainsi que l'élaboration ou la mise à jour des recommandations nutritionnelles nationales fondées sur le choix des aliments, qui constituent une référence pour orienter les politiques alimentaires;
- c) d'aider les pays à mettre au point leurs voies d'action nationales découlant du Sommet des Nations Unies sur les systèmes alimentaires, par l'intermédiaire des coordonnateurs régionaux des Nations Unies, et de travailler sur la suite donnée au Sommet dans le cadre du Pôle de coordination, en étroite collaboration avec les organismes des Nations Unies ayant leur siège à Rome, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et l'Organisation mondiale de la Santé (OMS);
- d) de contribuer à la mise au point d'outils, de mécanismes ou d'instruments d'application volontaire qui encouragent l'adoption, dans les entreprises, de pratiques responsables et de mécanismes de vérification préalable fondés sur les risques, en mettant l'accent sur les approches tenant compte de la nutrition;
- e) de prêter une assistance technique aux services de vulgarisation et de conseil qui existent dans les pays d'Europe et d'Asie centrale, en vue de la mise au point de solutions tenant compte de la nutrition dans le cadre du développement des chaînes de valeur;
- f) de promouvoir l'établissement d'une norme de mesure internationale pour la fixation des prix réels qui découle d'un consensus scientifique, en accord avec les gouvernements et les parties prenantes;
- g) de faciliter la collaboration, le partage des connaissances et le renforcement des capacités et de promouvoir les investissements dans une approche des chaînes de valeur intégrant l'enjeu nutritionnel;
- h) de recenser et de mettre en commun les pratiques optimales s'agissant des mesures de protection sociale qui tiennent compte de la nutrition et améliorent l'accès à une alimentation saine, en ne laissant personne de côté.

III. Questions relatives au programme et au budget

A. Résultats régionaux, priorités, les *quatre améliorations* et les objectifs de développement durable

39. La Conférence régionale a examiné les documents ERC/22/4¹⁰ et ERC/22/5¹¹.

¹⁰ Le document est disponible à l'adresse suivante: <https://www.fao.org/3/ni189fr/ni189fr.pdf>.

¹¹ Le document est disponible à l'adresse suivante: <https://www.fao.org/3/ni190fr/ni190fr.pdf>.

40. La Conférence régionale:

- a) s'est félicitée de l'approche suivie par la FAO pour s'adapter à la pandémie de covid-19 en facilitant et en mettant en œuvre de nouveaux moyens de contribuer virtuellement à ses réunions, discussions techniques et consultations;
- b) a noté les nouvelles méthodes de travail, modalités et initiatives introduites en 2020-2021 afin de contribuer à la réalisation du Programme 2030 grâce à la transition vers des systèmes agroalimentaires plus efficaces, plus inclusifs, plus résilients et plus durables qui permettent d'apporter des améliorations en matière de production, de nutrition, d'environnement et de conditions de vie, sans que personne ne soit laissé de côté;
- c) a reconnu le rôle essentiel du Cadre stratégique 2022-2031 de la FAO pour ce qui est d'orienter les travaux de l'Organisation et de contribuer à la réalisation des ODD dans la région;
- d) a pris note du fait que la FAO mettra en œuvre le Cadre stratégique au moyen de 20 domaines prioritaires du Programme (DPP), en exploitant pleinement les quatre accélérateurs transversaux – technologies, innovation, données et compléments – et en intégrant les thèmes transversaux que sont l'égalité des genres, les jeunes et l'inclusion dans l'ensemble des activités de l'Organisation;
- e) a noté la mise en adéquation complète de la planification de l'action de la FAO au niveau des pays avec le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable, laquelle a permis à l'Organisation de tirer parti du repositionnement du système des Nations Unies pour le développement pour favoriser collectivement la prise en main par les pays et s'attaquer aux priorités liées aux ODD à l'échelle nationale ainsi qu'aux lacunes constatées;
- f) a appelé la FAO à améliorer encore le processus d'établissement de rapports, notamment au regard des objectifs définis dans le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable et les cadres de programmation par pays (CPP), pour permettre aux Membres de mieux comprendre les résultats et les incidences des travaux importants de la FAO concernant les systèmes alimentaires, les communautés et la vie des femmes et des hommes; et à améliorer aussi la transparence en publiant davantage d'informations sur les sites web de l'Organisation;
- g) a salué les travaux accomplis par la FAO dans la région en 2020-2021, ainsi que les résultats obtenus dans le cadre des initiatives régionales et dans d'autres grands domaines d'activité comme suite aux priorités établies à la trente-deuxième session de la Conférence régionale pour l'Europe;
- h) a approuvé les trois initiatives régionales révisées qui continuent de mettre l'accent sur la réduction de la pauvreté et s'inscrivent dans le droit fil des domaines prioritaires du Programme, ainsi que les domaines prioritaires régionaux, qui orienteront l'action de la FAO en 2022-2023 et au-delà;
- i) a noté l'importance de renforcer les partenariats, notamment avec les petits producteurs et les entreprises du secteur alimentaire, les intermédiaires et les consommateurs;
- j) a appelé la FAO à redoubler d'efforts pour mieux promouvoir l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes et des filles dans toutes les activités menées dans l'ensemble de la région, en produisant des données ventilées par sexe et en associant étroitement les politiques régionales avec les Directives volontaires sur l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes et des filles dans le contexte de la sécurité alimentaire et de la nutrition, qui sont en cours d'élaboration par le CSA;
- k) a appelé la FAO à s'aligner pleinement sur le Plan d'action en faveur des jeunes ruraux et à l'intégrer, ainsi qu'à adopter les recommandations sur les politiques concernant la participation des jeunes, élaborées par le CSA;

- l) a pris acte des initiatives prioritaires de la FAO, telles que l'Initiative Main dans la main, et de l'importance des stratégies émergentes de l'Organisation intéressant la science et l'innovation et le changement climatique, ainsi que des approches et des spécificités régionales;
- m) a noté qu'il importait d'adopter des approches novatrices et de faire appel à la science et aux technologies modernes, en particulier aux solutions numériques, pour faire face aux situations nouvelles et relever les défis qui se dessinent;
- n) a appelé la FAO à accorder toute l'attention nécessaire à l'accessibilité, y compris sur le plan financier, des technologies numériques pour les petits paysans afin d'éviter la fracture numérique;
- o) a pris note de l'effet déstabilisateur que la guerre en Ukraine a eu dans le monde entier et a réaffirmé le rôle primordial de la FAO dans la préservation de la sécurité alimentaire dans la région¹²;
- p) a pris note que la FAO, en coordination et en collaboration avec d'autres entités et organes compétents des Nations Unies, en particulier les organismes ayant leur siège à Rome et les institutions financières internationales, examinera, dans les limites de son mandat, les conséquences du conflit en Ukraine sur la sécurité alimentaire et l'agriculture dans la région, comme l'a demandé le Conseil de la FAO, à sa cent soixante-neuvième session, le 8 avril 2022;
- q) a encouragé la FAO à ajuster et à adapter la mise en œuvre du programme de travail afin de traiter les questions émergentes et de tenir compte de l'évolution du contexte dans la région, en accordant la priorité au relèvement et à la reconstruction en mieux des pays touchés par le conflit et en fournissant des ressources à cette fin;
- r) a insisté sur les possibilités qu'ouvre l'élaboration des voies d'action nationales à la suite du Sommet des Nations Unies sur les systèmes alimentaires. Il convient aussi de mettre davantage l'accent sur la collaboration au sein du système des Nations Unies, en particulier avec la société civile et le secteur privé, compte tenu de la réforme du système des Nations Unies pour le développement;
- s) a rappelé que la région devrait continuer de jouer un rôle de premier plan dans la lutte contre la résistance aux antimicrobiens et la prise en compte de la biodiversité, et continuer d'élaborer des solutions fondées sur la nature.

B. Informations actualisées sur l'élaboration de la stratégie de la FAO en matière de science et d'innovation

41. La Conférence régionale a examiné le document portant la cote ERC/22/6¹³.

42. La Conférence régionale:

- a) s'est félicitée de l'élaboration de la toute première stratégie de la FAO en matière de science et d'innovation, qui sera un outil clé dans la mise en œuvre du Cadre stratégique 2022-2031 de l'Organisation, ainsi que de la transparence et du caractère inclusif du processus de consultation mis en place à cet effet;
- b) a souligné que la science et l'innovation sous-tendaient un vaste éventail d'approches, de technologies et de pratiques pouvant contribuer à transformer les systèmes agroalimentaires afin de nourrir les populations, de préserver la planète, de progresser vers des moyens d'existence équitables et de construire des écosystèmes résilients;
- c) a dit apprécier le fait que la stratégie prendrait en compte les connaissances, les expériences et les préoccupations des agriculteurs, des forestiers, des pêcheurs et des peuples autochtones;

¹² Le Bélarus et la Fédération de Russie se sont désolidarisés du contenu de ce paragraphe.

¹³ Le document est disponible à l'adresse suivante: <https://www.fao.org/3/ni191fr/ni191fr.pdf>.

- d) a salué l'engagement de la FAO s'agissant de renforcer son rôle de chef de file en matière de science et d'innovation au service de la transformation des systèmes agroalimentaires et de la réalisation des ODD.

43. La Conférence régionale a recommandé que:

- a) la stratégie s'appuie sur une vision de la science, de l'utilisation des données, de l'innovation et de la technologie qui soit centrée sur l'humain, éthique et responsable. Des liens clairs devraient être établis avec les politiques de la FAO sur la protection des données et les droits de propriété intellectuelle ainsi que sur la mobilisation du secteur privé, de façon à fournir des garde-fous;
- b) la stratégie soit participative et orientée par la demande, ce qui favoriserait la création et la mise à profit d'innovations qui seraient impulsées par les parties prenantes et qui pourraient s'adapter et répondre aux contextes et aux besoins locaux;
- c) la stratégie ait pour objectif de veiller à ce que les innovations soient accessibles et abordables pour les petits agriculteurs et les exploitants familiaux, les femmes, les jeunes, les peuples autochtones, les personnes handicapées et les autres groupes marginalisés.

C. Informations actualisées sur l'élaboration de la nouvelle Stratégie de la FAO relative au changement climatique

44. La Conférence régionale a examiné le document ERC/22/7¹⁴.

45. La Conférence régionale:

- a) a souligné qu'il fallait d'urgence parer aux effets du changement climatique dans le cadre de la transformation des systèmes agroalimentaires afin d'accroître la résilience de ces derniers face au climat. Elle a reconnu que la lutte contre le changement climatique passait nécessairement par une action dans les systèmes agroalimentaires, étant donné que ceux-ci sont à la fois fortement touchés par l'évolution du climat et responsables d'une grande part des émissions totales de gaz à effet de serre;
- b) a accueilli favorablement la dernière ébauche de la Stratégie de la FAO relative au changement climatique et son alignement sur le Cadre stratégique 2022-2031 de l'Organisation et d'autres accords internationaux, et a salué le processus de consultation inclusif qui a présidé à son élaboration;
- c) a souligné que les systèmes agroalimentaires pouvaient contribuer à l'atténuation du changement climatique et a pris acte des possibilités qui s'offraient dans toute la région pour adopter des solutions novatrices dans le cadre de cette Stratégie. Elle a par ailleurs noté que la mise en œuvre de la Stratégie devrait être adaptée aux différents contextes nationaux et locaux;
- d) a indiqué que les politiques relatives aux pêches devraient constituer un élément important de la Stratégie de la FAO relative au changement climatique et qu'une attention accrue devrait être accordée aux effets de la surpêche et à la promotion de pratiques de pêche durables;
- e) a rappelé qu'il était nécessaire de renforcer la coordination avec les mécanismes pertinents tels que la Déclaration des Nations Unies sur les droits des paysans et des autres personnes travaillant dans les zones rurales, les Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale et les Directives volontaires visant à assurer la durabilité de la pêche artisanale dans le contexte de la sécurité alimentaire et de l'éradication de la pauvreté, en tenant compte des capacités et des contextes nationaux;

¹⁴ Le document est disponible à l'adresse suivante: <https://www.fao.org/3/ni192fr/ni192fr.pdf>.

- f) a estimé que les agriculteurs devaient pouvoir jouir d'un accès efficace et peu coûteux aux nouvelles technologies.
46. Les participants à la Conférence régionale ont recommandé à la FAO:
- a) de veiller à ce que la Stratégie de la FAO relative au changement climatique s'inscrive dans une démarche ambitieuse s'agissant de promouvoir de nouvelles voies qui permettront de s'attaquer aux causes profondes du changement climatique et à ses effets sur les systèmes agroalimentaires, et ce de manière à remédier à la vulnérabilité des pays et des populations de la région;
 - b) de favoriser l'apprentissage et les échanges, entre les pays au sein de la région et dans le monde, sur l'application des innovations et des technologies et le renforcement de l'engagement des parties prenantes dans les systèmes agroalimentaires;
 - c) d'encourager les pratiques optimales dans le domaine du développement de partenariats multipartites et de faciliter l'accès au financement de l'action climatique, y compris aux solutions de financement novatrices, notamment en donnant des orientations dans le cadre de diverses initiatives, comme l'Action commune de Koronivia pour l'agriculture;
 - d) de veiller à ce que les besoins particuliers des Membres et des acteurs des systèmes agroalimentaires de la région Europe et Asie centrale soient pris en compte dans la Stratégie de la FAO relative au changement climatique et tout au long de sa mise en œuvre;
 - e) de veiller à ce que, dans le cadre de l'application de la Stratégie de la FAO relative au changement climatique, l'on mette davantage l'accent sur le rôle de l'approche «Une seule santé» et sur la promotion d'un large éventail de solutions, notamment les solutions fondées sur la nature, l'agroécologie et d'autres approches novatrices, l'adaptation fondée sur les écosystèmes, ainsi que les innovations et technologies axées sur les aspects sociaux et la gouvernance, afin de renforcer la mise en œuvre des engagements climatiques des Membres.

D. Synthèse des évaluations réalisées par la FAO dans la région Europe et Asie centrale en 2020-2021

47. La Conférence régionale a examiné le document portant la cote ERC/22/8¹⁵.
48. La Conférence régionale:
- a) a pris note du contenu du rapport du Bureau de l'évaluation;
 - b) a encouragé le Bureau régional pour l'Europe et l'Asie centrale à exploiter les principaux enseignements tirés et à mener des activités axées sur les problèmes, restrictions et lacunes apparus récemment, tels que décrits dans le rapport.
49. La Conférence régionale a appelé le Bureau régional de la FAO pour l'Europe et l'Asie centrale à:
- a) améliorer la prise en compte des questions d'égalité des genres et d'autonomisation des femmes dans toutes les activités qui sont menées dans la région;
 - b) accorder une plus grande place aux jeunes et adopter davantage de politiques favorisant l'inclusion des populations rurales, conformément à l'impératif consistant à ne pas faire de laissés-pour-compte;
 - c) intégrer un certain degré de flexibilité dans les théories du changement de la FAO, de façon à pouvoir réagir rapidement lorsque surviennent des changements dans les contextes locaux, nationaux et régionaux qui sont susceptibles d'entraver la capacité à produire et à fournir des aliments sains et sans danger pour la santé dans la région et à contribuer davantage aux résultats en matière de sécurité alimentaire et de nutrition;

¹⁵ Le document est disponible à l'adresse suivante: <https://www.fao.org/3/ni193fr/ni193fr.pdf>.

- d) renforcer ses processus de suivi, d'évaluation et d'établissement de rapports pour produire un impact durable sur le terrain. Les évaluations devraient également servir à faire le point sur les interventions en cours pour y apporter des ajustements et à orienter l'élaboration de nouvelles interventions.

IV. Autres questions

A. Programme de travail pluriannuel 2022-2025 de la Conférence régionale pour l'Europe¹⁶

50. La Conférence régionale a examiné le document portant la cote ERC/22/9¹⁷ et a approuvé le «Programme de travail pluriannuel 2022-2025 de la Conférence régionale pour l'Europe».

B. Rapport sur les conclusions des débats de la quarante-deuxième session de la Commission européenne d'agriculture (ECA)¹⁸

51. La Conférence régionale a examiné le rapport sur les conclusions des débats de la quarante-deuxième session de la Commission européenne d'agriculture (ECA) et a approuvé le rapport et les recommandations issues de la quarante-deuxième session de la Commission européenne d'agriculture¹⁹.

C. Rapport sur les conclusions des débats de la session conjointe de la Commission européenne des forêts (quarante et unième session) et du Comité des forêts et de l'industrie forestière de la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe (soixante-dix-neuvième session)²⁰

52. La Conférence régionale a examiné le rapport sur les conclusions des débats de la session conjointe de la Commission européenne des forêts (quarante et unième session) et du Comité des forêts et de l'industrie forestière de la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe (soixante-dix-neuvième session)²¹.

53. La Conférence régionale:

- a) a approuvé le rapport de la session conjointe de la Commission européenne des forêts (quarante et unième session) et du Comité des forêts et de l'industrie forestière de la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe (soixante-dix-neuvième session) ainsi que les recommandations qui en sont issues.

D. Rapport sur les travaux de la Commission européenne consultative pour les pêches et l'aquaculture dans les eaux intérieures (CECPAI)²²

54. La Conférence régionale a examiné le rapport sur les travaux de la Commission européenne consultative pour les pêches et l'aquaculture dans les eaux intérieures (CECPAI)²³.

55. La Conférence régionale:

- a) a appelé les Membres à désigner des points focaux opérationnels auprès de la CECPAI, en sa qualité de seule commission paneuropéenne consacrée aux pêches et à l'aquaculture dans les eaux intérieures, à soutenir ces points focaux et à encourager d'autres pays et des organisations non gouvernementales de la région à participer aux sessions de la CECPAI en tant qu'observateurs;
- b) a encouragé les Membres à participer aux projets de la CECPAI intéressant la région.

¹⁶ Examiné selon la procédure de correspondance écrite.

¹⁷ Le document est disponible à l'adresse suivante: <https://www.fao.org/3/ni195fr/ni195fr.pdf>.

¹⁸ Examiné selon la procédure de correspondance écrite.

¹⁹ Le document est disponible à l'adresse suivante: <https://www.fao.org/3/ni196fr/ni196fr.pdf>.

²⁰ Examiné selon la procédure de correspondance écrite.

²¹ Le document est disponible à l'adresse suivante: <https://www.fao.org/3/ni197fr/ni197fr.pdf>.

²² Examiné selon la procédure de correspondance écrite.

²³ Le document est disponible à l'adresse suivante: <https://www.fao.org/3/ni204fr/ni204fr.pdf>.

E. Rapport sur les conclusions des débats de la septième session de la Commission des pêches et de l'aquaculture pour l'Asie centrale et le Caucase²⁴

56. La Conférence régionale a examiné le rapport sur les conclusions des débats de la septième session de la Commission des pêches et de l'aquaculture pour l'Asie centrale et le Caucase²⁵.

57. La Conférence régionale:

- a) a encouragé les membres de la Conférence régionale pour l'Europe de l'Asie centrale et du Caucase à annoncer leur intention de devenir membres de la Commission;
- b) a encouragé la célébration de l'Année internationale de la pêche et de l'aquaculture artisanales (AIPAA) 2022 et proposé l'adoption de politiques et de stratégies régionales et nationales axées sur la pêche et l'aquaculture artisanales visant à optimiser le rôle de ces dernières.

F. Date et lieu de la trente-quatrième session de la Conférence régionale pour l'Europe

58. Faute de propositions de la part des Membres, le Président a annoncé que le Directeur général déciderait du lieu et de la date exacte de la trente-quatrième session de la Conférence régionale après avoir consulté les Membres de la région Europe et Asie centrale.

G. Questions diverses

59. La Conférence régionale a pris note du rapport sur les conclusions des débats de la quarante-quatrième session de la Commission générale des pêches pour la Méditerranée (CGPM).

60. La Conférence régionale a pris note du document d'information sur l'appui de la FAO à la jeunesse rurale dans la région Europe et Asie centrale. La Conférence régionale a reconnu que les jeunes jouaient un rôle très particulier dans la revitalisation des zones rurales et la transformation des systèmes alimentaires, la transition vers une économie verte inclusive, le renouvellement intergénérationnel des petites exploitations et des fermes familiales et d'autres aspects prioritaires dans le secteur agricole et les zones rurales, et s'est félicitée que la jeunesse soit un thème transversal du Cadre stratégique 2022-2031 de la FAO. La Conférence régionale a recommandé que la FAO et les Membres en fassent davantage pour aider les jeunes et créer des conditions favorables à leur participation aux processus d'élaboration de politiques et de prise de décisions.

Adoption du rapport de la Conférence régionale

61. La Conférence régionale a adopté le rapport à l'unanimité, y compris les observations formulées au moment de l'adoption.

Clôture de la session

62. M. Laurent Thomas, Directeur général adjoint de la FAO, a félicité les participants d'avoir contribué au bon déroulement de la session de la Conférence régionale. Il a déclaré qu'il n'avait jamais été aussi urgent d'examiner les problèmes liés à l'alimentation et à l'agriculture dans la région, compte tenu des difficultés sans précédent que connaît cette dernière. M. Thomas a fait observer que la guerre en Ukraine avait mis davantage en évidence la vulnérabilité des systèmes agroalimentaires et fait ressortir les conséquences mondiales des crises régionales. Il a souligné qu'il fallait absolument soutenir la production et le commerce de denrées alimentaires afin de préserver la sécurité alimentaire et la nutrition des habitants de la région et de ceux qui souffrent de la faim ailleurs dans le monde.

²⁴ Examiné selon la procédure de correspondance écrite.

²⁵ Le document est disponible à l'adresse suivante: <https://www.fao.org/3/ni206fr/ni206fr.pdf>.

63. M. Thomas a déclaré que la transformation des systèmes agroalimentaires ne pourrait se concrétiser que par l'édification de chaînes de valeur agroalimentaires résilientes et durables, lesquelles sont indispensables pour faire en sorte que chacun, où qu'il se trouve, ait accès à des aliments nutritifs. Les trois initiatives régionales servent de cadre pour les actions menées par les Membres en vue de renforcer et de transformer les systèmes agroalimentaires et sont la base à partir de laquelle la FAO peut donner corps à la vision collective énoncée dans son Cadre stratégique 2022-2031, sans laisser personne de côté.
64. Il a communiqué trois messages clés à la Conférence régionale:
- a) Il faut de toute urgence atténuer les répercussions de la guerre en Ukraine sur la sécurité alimentaire mondiale et les empêcher de s'aggraver. La sécurité alimentaire mondiale en dépend.
 - b) On ne pourra garantir la sécurité alimentaire à l'échelle mondiale qu'en agissant et en prenant des mesures de façon concertée, et le soutien de la FAO, sous la forme des orientations données dans le rapport de la session de la Conférence régionale, est indispensable à cet égard.
 - c) Pour que la transition vers des systèmes agroalimentaires efficaces, inclusifs, résilients et durables aboutisse dans la région, les Membres devront s'engager à s'approprier cette démarche, à faire preuve de dynamisme politique et, surtout, à instaurer la paix.
65. Il a remercié les Membres d'avoir participé à la session de la Conférence régionale et de s'être rassemblés pour ne faire qu'une seule région et une seule FAO, et les a exhortés à continuer d'examiner ensemble les questions qui les concernent tous dans le cadre de dispositifs et d'organes multilatéraux.
66. Il a également remercié le Gouvernement et la population de la Pologne de leur accueil chaleureux et de leur excellent appui aux préparatifs de cette importante session de la Conférence régionale, qui se tenait à un moment charnière pour la région et le reste du monde.
67. M. Arthur Pollock, Ambassadeur et Représentant permanent de la République de Pologne auprès de la FAO, a remercié toutes les délégations, au nom du Gouvernement polonais, de leur participation à la trente-troisième session de la Conférence régionale de la FAO pour l'Europe et est convenu qu'elle s'était achevée avec succès. Il a également répété que le Gouvernement polonais avait été honoré de pouvoir accueillir la session à Lodz.

V. ANNEXES

ANNEXE A – ORDRE DU JOUR

I. QUESTIONS LIMINAIRES

1. Élection du Président et des vice-présidents et nomination des rapporteurs
2. Adoption de l'ordre du jour et du calendrier
3. Déclaration du Directeur général
4. Déclaration du Président indépendant du Conseil de la FAO
5. Déclaration du Président de la trente-deuxième session de la Conférence régionale de la FAO pour l'Europe
6. Déclaration du Président du Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA)
- 7 Déclaration de la porte-parole des organisations de la société civile

II. QUESTIONS RELATIVES AUX POLITIQUES ET À LA RÉGLEMENTATION RÉGIONALES ET MONDIALES

8. Conséquences de l'agression de la Fédération de Russie contre l'Ukraine sur la sécurité alimentaire et l'agriculture mondiales, y compris les prix des denrées alimentaires²⁶
9. Vers des systèmes agroalimentaires porteurs de transformation en Europe et en Asie centrale – Mesures régionales à l'appui de la mise en œuvre du Cadre stratégique 2022-2031 de la FAO²⁷
10. Des chaînes de valeur alimentaires durables au service de la nutrition – Une approche concrète pour transformer les systèmes agroalimentaires en faveur d'une alimentation saine en Europe et en Asie centrale

²⁶ Voir: le document portant la cote ERC/22/15, intitulé *Annexe à la lettre de Membres de la FAO – Proposition de texte soumise à la Conférence régionale pour examen et décision*; le document portant la cote ERC/22/INF/14, intitulé *Lettre de Membres de la FAO – demande d'ajout d'un point supplémentaire à l'ordre du jour de la trente-troisième session de la Conférence régionale pour l'Europe*; le document portant la cote ERC/22/INF/15, intitulé *Lettre de la Fédération de Russie sur la révision de l'ordre du jour provisoire annoté de la trente-troisième session de la Conférence régionale de la FAO pour l'Europe*; le document portant la cote ERC/22/INF/16, intitulé *Déclaration de la Fédération de Russie au titre du point 8 de l'ordre du jour provisoire de la session de la Conférence régionale de la FAO pour l'Europe, intitulé «Répercussions de l'agression de l'Ukraine par la Fédération de Russie sur la sécurité alimentaire et l'agriculture, notamment sur les prix des produits alimentaires, au niveau mondial»*; le document portant la cote ERC/22/INF/19, intitulé *Lettre de la Fédération de Russie concernant la communication de déclarations sur les points 8, 9 et 11 de l'ordre du jour de la session de la Conférence régionale de la FAO pour l'Europe*; et le document portant la cote ERC/22/INF/22, intitulé *Lettre de Membres de la FAO – proposition formelle soumise à la Conférence régionale pour décision*.

²⁷ Voir: le document portant la cote ERC/22/INF/17, intitulé *Déclaration de la Fédération de Russie sur le point 9 de l'ordre du jour provisoire – «Vers des systèmes agroalimentaires porteurs de transformation en Europe et en Asie centrale – Mesures régionales à l'appui de la mise en œuvre du Cadre stratégique 2022-2031 de la FAO»*; et le document portant la cote ERC/22/INF/19, intitulé *Lettre de la Fédération de Russie concernant la communication de déclarations sur les points 8, 9 et 11 de l'ordre du jour de la session de la Conférence régionale de la FAO pour l'Europe*.

III. QUESTIONS RELATIVES AU PROGRAMME ET AU BUDGET

11. Résultats régionaux, priorités, les *quatre améliorations* et les objectifs de développement durable²⁸
12. Informations actualisées sur l'élaboration de la stratégie de la FAO en matière de science et d'innovation
13. Informations actualisées sur l'élaboration de la nouvelle Stratégie de la FAO relative au changement climatique
14. Synthèse des évaluations réalisées par la FAO dans la région Europe et Asie centrale en 2020-2021

IV. AUTRES QUESTIONS

15. Programme de travail pluriannuel 2022-2025 de la Conférence régionale pour l'Europe
16. Rapport sur les conclusions des débats de la quarante-deuxième session de la Commission européenne d'agriculture (ECA)
17. Rapport sur les conclusions des débats de la session conjointe de la Commission européenne des forêts (quarante et unième session) et du Comité des forêts et de l'industrie forestière de la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe (soixante-dix-neuvième session)
18. Rapport sur les travaux de la Commission européenne consultative pour les pêches et l'aquaculture dans les eaux intérieures (CECPAI)
19. Rapport sur les conclusions des débats de la septième session de la Commission des pêches et de l'aquaculture pour l'Asie centrale et le Caucase
20. Date et lieu de la trente-quatrième session de la Conférence régionale de la FAO pour l'Europe
21. Questions diverses²⁹

Adoption du rapport de la Conférence régionale

Clôture de la Conférence régionale

Documents d'information

Rapport sur les conclusions des débats de la quarante-quatrième session de la Commission générale des pêches pour la Méditerranée (CGPM)

Document d'information sur l'appui de la FAO à la jeunesse rurale dans la région Europe et Asie centrale

²⁸ Voir: le document portant la cote ERC/22/INF/18, intitulé *Déclaration de la Fédération de Russie sur le point 11 de l'ordre du jour de la session de la Conférence régionale de la FAO pour l'Europe, intitulé «Résultats régionaux, priorités, les quatre améliorations et les objectifs de développement durable»*; et le document portant la cote ERC/22/INF/19, intitulé *Lettre de la Fédération de Russie concernant la communication de déclarations sur les points 8, 9 et 11 de l'ordre du jour de la session de la Conférence régionale de la FAO pour l'Europe.*

²⁹ Les délégués pourront, s'ils le souhaitent, formuler des observations au sujet des notes d'information au titre du point de l'ordre du jour intitulé «Questions diverses».

ANNEXE B – LISTE DES DOCUMENTS

(<https://www.fao.org/about/meetings/regional-conferences/erc33/documents/fr/>)

Cote	Titre
ERC/22/1 Rev.1	Ordre du jour provisoire annoté
ERC/22/2	Vers des systèmes agroalimentaires porteurs de transformation en Europe et en Asie centrale – Mesures régionales à l'appui de la mise en œuvre du Cadre stratégique 2022-2031 de la FAO
ERC/22/3	Des chaînes de valeur alimentaires durables au service de la nutrition – Une approche concrète pour transformer les systèmes agroalimentaires en faveur d'une alimentation saine en Europe et en Asie centrale
ERC/22/4	Résultats de la FAO dans la région 2020-2021
ERC/22/5	Priorités dans la région Europe et Asie centrale au regard du Cadre stratégique 2022-2031 de la FAO
ERC/22/6	Grandes lignes et feuille de route de la stratégie de la FAO en matière de science et d'innovation
ERC/22/7	Informations actualisées sur l'élaboration de la nouvelle Stratégie de la FAO relative au changement climatique
ERC/22/8	Synthèse des évaluations réalisées par la FAO dans la région Europe et Asie centrale en 2020-2021
ERC/22/9	Programme de travail pluriannuel 2022-2025 de la Conférence régionale pour l'Europe
ERC/22/10	Rapport sur les conclusions des débats de la quarante-deuxième session de la Commission européenne d'agriculture
ERC/22/11	Rapport sur les conclusions des débats de la session conjointe de la Commission européenne des forêts (quarante et unième session) et du Comité des forêts et de l'industrie forestière de la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe (soixante-dix-neuvième session)
ERC/22/12	Rapport sur les travaux de la Commission européenne consultative pour les pêches et l'aquaculture dans les eaux intérieures (CECPAI)
ERC/22/13	Rapport sur les conclusions des débats de la septième session de la Commission des pêches et de l'aquaculture pour l'Asie centrale et le Caucase
ERC/22/14	Conséquences de l'agression de la Fédération de Russie contre l'Ukraine sur la sécurité alimentaire et l'agriculture mondiales, y compris les prix des denrées alimentaires
ERC/22/15	Annexe à la lettre des Membres de la FAO – Proposition de texte soumise à la Conférence régionale pour examen et décision

SÉRIE INF

Cote	Titre
ERC/22/INF/1	Note d'information

ERC/22/INF/2 Rev.1	Calendrier provisoire
ERC/22/INF/3 Rev.1	Liste provisoire des documents
ERC/22/INF/4	Déclaration du Directeur général
ERC/22/INF/5	Déclaration du Président indépendant du Conseil de la FAO
ERC/22/INF/6	Déclaration du Président de la trente-deuxième session de la Conférence régionale pour l'Europe
ERC/22/INF/7	Déclaration du Président du Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA)
ERC/22/INF/8	Déclaration de la porte-parole des organisations de la société civile
ERC/22/INF/9	Rapport sur les conclusions des débats de la quarante-quatrième session de la Commission générale des pêches pour la Méditerranée (CGPM)
ERC/22/INF/10	Informations actualisées sur la stratégie de la FAO en matière de science et d'innovation – note d'information n° 1 – décembre 2021
ERC/22/INF/11	Informations actualisées sur l'élaboration de la nouvelle Stratégie de la FAO relative au changement climatique – note d'information 1 – décembre 2021
ERC/22/INF/12	Document d'information sur l'appui de la FAO à la jeunesse rurale dans la région Europe et Asie centrale
ERC/22/INF/13	Déclaration relative aux compétences et aux droits de vote présentée par l'Union européenne et ses États membres
ERC/22/INF/14	Lettre de Membres de la FAO – demande d'ajout d'un point supplémentaire à l'ordre du jour de la trente-troisième session de la Conférence régionale pour l'Europe
ERC/22/INF/15	Lettre de la Fédération de Russie sur la révision de l'ordre du jour provisoire annoté de la trente-troisième session de la Conférence régionale de la FAO pour l'Europe
ERC/22/INF/16	Déclaration de la Fédération de Russie au titre du point 8 de l'ordre du jour provisoire de la session de la Conférence régionale de la FAO pour l'Europe, intitulé «Répercussions de l'agression de l'Ukraine par la Fédération de Russie sur la sécurité alimentaire et l'agriculture, notamment sur les prix des produits alimentaires, au niveau mondial»
ERC/22/INF/17	Déclaration de la Fédération de Russie sur le point 9 de l'ordre du jour provisoire – «Vers des systèmes agroalimentaires porteurs de transformation en Europe et en Asie centrale – Mesures régionales à l'appui de la mise en œuvre du Cadre stratégique 2022-2031 de la FAO»
ERC/22/INF/18	Déclaration de la Fédération de Russie sur le point 11 de l'ordre du jour de la session de la Conférence régionale de la FAO pour l'Europe, intitulé «Résultats régionaux, priorités, les quatre améliorations et les objectifs de développement durable»
ERC/22/INF/19	Lettre de la Fédération de Russie concernant la communication de déclarations sur les points 8, 9 et 11 de l'ordre du jour de la session de la Conférence régionale de la FAO pour l'Europe
ERC/22/INF/20	Note relative à la demande d'établissement d'un bureau de représentant de la FAO au Turkménistan adressée au Directeur général de la FAO

- ERC/22/INF/21 Déclaration du Bélarus au titre du point 8 de l'ordre du jour provisoire de la session de la Conférence régionale de la FAO pour l'Europe, intitulé «Répercussions de l'agression de l'Ukraine par la Fédération de Russie sur la sécurité alimentaire et l'agriculture, notamment sur les prix des produits alimentaires, au niveau mondial»
- ERC/22/INF/22 Lettre de Membres de la FAO – proposition formelle soumise à la Conférence régionale pour décision

ANNEXE C – RÉSULTATS DU VOTE PAR APPEL NOMINAL

33rd SESSION OF THE EUROPEAN REGIONAL CONFERENCE, 10-13 May 2022

VOTE RESULT SHEET

Proposal: en bloc adoption of proposal contained in document EC/22/15

11 May 2022, 15:20

RESULT SHEET/RESULTATS/RESULTADOS/ РЕЗУЛЬТАТЫ

Roll Call Vote/Vote par appel nominal/Votación Nominal/ Поименное голосование

Number of votes cast/ Nombre de suffrages exprimés/ Número de votos emitidos/ Количество поданных голосов	43
Majority required/ Majorité requise/ Mayoria requerida/ Требуемое большинство	22
Votes for/ Votes pour/ Votos en favour/ Голоса за	40
Votes against/ Votes contre/ Votos en contra/ Голоса против	3
Abstentions/ Abstenciones/ Воздержавшиеся	0

Votes for: Albania, Andorra, Austria, Belgium, Croatia, Cyprus, Czechia, Denmark, Estonia, Finland, France, Georgia, Germany, Greece, Hungary, Iceland, Ireland, Israel, Italy, Latvia, Lithuania, Luxembourg, Malta, Montenegro, Netherlands, North Macedonia, Norway, Poland, Portugal, Republic of Moldova, Romania, San Marino, Slovakia, Slovenia, Spain, Sweden, Switzerland, Turkey, Ukraine, United Kingdom
Votes pour:
Votos en favor:
Голоса за:

Votes against: Belarus, Russian Federation, Tajikistan
Votes contre:
Votos en contra:
Голоса против:

Abstentions:
Abstenciones:
Воздержавшиеся:

No reply: Armenia, Azerbaijan, Bosnia and Herzegovina, Bulgaria, Kazakhstan, Kyrgyzstan, Serbia, Turkmenistan, Uzbekistan
Aucune réponse:
Ninguna respuesta:
Без ответа:

ADOPTED/ADOPTÉE/ACERTADA/ПРИНЯТО

**Elections Officer/ Fonctionnaire électorale/ El oficial de elecciones/ Сотрудник,
ответственный за проведение голосования**

